



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 30 Juin 2025

### Communiqué de presse

## Loi Mayotte : de nombreuses victoires du RN au profit des Mahorais

L'Assemblée nationale a achevé, dans la nuit de vendredi 27 juin à samedi, l'examen du projet de loi dit de « programmation pour la refondation de Mayotte ». Ce texte est non concerté (notamment le bloc communal et intercommunal), précipité et très insuffisant eu égard des préoccupations des Mahorais. Le Rassemblement National (RN) a néanmoins pu considérablement l'améliorer.

Très mobilisé, le groupe du RN a, en effet, obtenu de nombreuses amendements votés. Sa présence dans l'hémicycle, a, par ailleurs, été déterminante sur de nombreux articles qui n'auraient pu être adoptés tant le bloc central (des macronistes aux LR) et le groupe des députés LIOT étaient absents.

Cette mobilisation a permis :

- Le rétablissement des articles visant à renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière, qui avaient été supprimés en commission et au durcissement des conditions d'accès au séjour pour l'immigration familiale notamment.
- La création d'une zone franche globale.
- L'accélération de la convergence sociale, notamment un alignement du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 1<sup>er</sup> janvier 2027. Là où le ministre Manuel Valls n'envisageait qu'un hypothétique égalité à l'horizon 2031 (le même Manuel Valls aurait promis en 2015 une égalité en 2025, dans son Plan Mayotte 2025, rappelez-vous !).

Enfin, et non des moindres, le très contre-versé article 19, visant à créer un cadre juridique d'exception d'expropriation, qui suscitait à juste titre une grande défiance des Mahorais, a été supprimé, grâce à la mobilisation du premier groupe de l'Assemblée nationale (amendement de la députée Bamana).

Le groupe RN, au premier rang duquel Marine le Pen, Yoann Gilet et moi-même, rappellent les six priorités qui doivent être celles du gouvernement pour les Mahorais :

- Stopper l'hémorragie migratoire illégale.
- Assurer la sécurité.
- Garantir l'accès quotidien à l'eau potable.
- Régulariser le foncier mahorais.
- Garantir l'accès aux soins.
- Assurer l'égalité sociale.

Le RN avertit le gouvernement que les promesses non tenues ne peuvent se répéter. Le RN y sera particulièrement vigilant !

Anchya BAMANA, votre députée

Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP  
T : 01 40 63 41 54  
E : anchya.bamana@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire  
165, route départementale 3  
97605 Passamaity  
T : 02.69.60.81.22  
E : permanence.deputee@gmail.com